

Convictions

Bulletin de l'Association
MichelROCARD.org



n° 72 - JANVIER 2025

Un site rénové pour MichelRocard.org



Nouvelle année, nouveau portail du site MichelRocard.org en ligne ! Depuis la mi-janvier, nous vous proposons une version plus moderne, plus ouverte de notre site, permettant une recherche simplifiée et davantage de fonctionnalités pour parcourir les documents de Michel Rocard ou se rapportant à son action et à sa pensée politiques.

Photographies, vidéos, livres, discours, articles et films... : toutes les ressources déjà disponibles sont consultables plus facilement avec un design et une interface transformés. Un moteur de recherche plus ergonomique facilite l'accès aux différents documents et la visionneuse qui permet de les consulter est plus dynamique et plus conviviale. Notre site regroupe à ce jour :

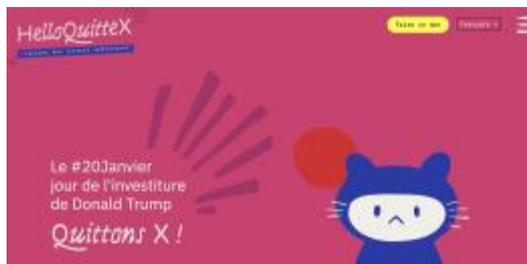
- 152 vidéos
- 1518 photos
- 1287 discours
- 179 articles

- 11 ouvrages de Michel Rocard

Et des nouveautés vous attendent, comme de nouvelles rubriques qui vous permettent de retrouver plus facilement les articles publiés dans notre newsletter *Convictions*, les "parcours rocardiens" ou encore les vidéos d'enregistrement de nos différents colloques et rencontres. Vous pourrez aussi consulter plus aisément sur la page d'accueil nos dernières actualités et les documents récemment mis en ligne.

Bien entendu, comme dans toute transition d'un modèle à un autre, il reste des ajustements à opérer, des réglages à figurer et des documents à importer. Nous allons nous y employer dans les semaines et les mois qui viennent. Ce sera aussi l'occasion de mettre à jour la maquette de notre lettre mensuelle. Nous serons attentifs à vos suggestions et remarques.

Bye-bye X ! Retrouvez-nous sur Bluesky...



Comme de nombreux médias, organisations ou institutions depuis plusieurs semaines, l'association MichelRocard.org a décidé de se retirer du réseau social X (ex-Twitter), en raison des dérives observées sur X depuis

l'arrivée à la direction d'Elon Musk : désinformation, contenus travestis par l'intelligence artificielle, absence de modération, algorithmes mettant en avant des contenus clivants ainsi que les prises de position conservatrices voire complotistes du patron devenu un des plus fervents soutiens de Donald Trump. Vous pourrez désormais nous retrouver sur Bluesky.



Le parcours anticolonialiste de Guy Labertit



A l'occasion de la publication récente de *Anticolonialisme vôtre ! Autobiographie d'un militant politique* (Karthala, 2024), une rencontre publique autour de Guy Labertit, ancien secrétaire national du PSU, ancien membre du secrétariat international du PS et ancien directeur du secteur international de la Fondation Jean-Jaurès se tiendra **Jeudi 6 février à 18 h 30 à la Fondation Jean-Jaurès, 12 cité Malesherbes**. Alexandre Minet, directeur du secteur International de la

Fondation, animera la rencontre.

SUIVEZ-NOUS



Sylvie Hubac présidente de la radio Fréquences protestantes



Sylvie Hubac, vice-présidente et co-fondatrice de l'association MichelRocard.org, est devenue présidente du conseil d'administration de la radio Fréquences protestantes.

Michel Rocard a été de nombreuses fois invité sur cette radio.

 **Portrait de S. Hubac dans "Réforme"**

Exposition sur la langue française à la Société française d'histoire du protestantisme

La bibliothèque d'histoire du protestantisme français organise une exposition sur les protestants et la langue française.

Elle revient sur les différentes réformes de l'orthographe et met notamment à l'honneur celle voulue par Michel Rocard en 1990. Elle peut se visiter au 54 rue des Saint Pères à Paris du mercredi au vendredi, de 9h30 à 17h30.

Emission Radioscopie avec Michel Rocard 1978



Radio France a mis en ligne des émissions "Radioscopie" présentées par Jacques Chancel dans les années 1970-1980. Parmi ces grands entretiens, il y a une émission avec Michel Rocard, invité à cinq reprises de l'émission. Dans celle du 16 février 1978, il revient sur son parcours militant et le passage du PSU au PS. Juste avant les législatives, il porte déjà un message d'avenir et de modernisation du PS.

+ *Radioscopie de Michel Rocard par Jacques Chancel (février 1978)*

Parcours rocardien

Jean-Jacques Urvoas : "pour nous, il était l'avenir"



Michel Rocard fut d'abord pour moi une parole, celle qu'il prononça dans les premières minutes de la soirée organisée par Antenne 2 pour le second tour des élections législatives, le 19 mars 1978. En quelques mots, il sut dire ce qu'aucun socialiste n'était prêt à reconnaître : « c'est un nouveau rendez-vous manqué par la gauche ». Visiblement affecté mais totalement déterminé, la voix ferme et le regard vrillé dans la caméra, il refusait la fatalité de la défaite, se plaçant au premier rang pour défier l'histoire. A Brest, dans les locaux du PS alors que nous venions d'apprendre l'échec de notre candidat, il fut spontanément applaudi pour l'espoir qu'il dessinait. Ce soir-là, pour nous il était l'avenir.

J'ai donc logiquement voté, lors du congrès de Metz en 1979 pour la motion C « Redonner ses chances à la gauche » dont il était le premier signataire. Si elle n'obtint que 20 % au plan national, dans le Finistère, elle rassembla 52,69 % des suffrages exprimés par les 2 100 adhérents répartis en 98 sections, plus du double de celles de François Mitterrand (24,88 %), loin devant le CERES (13,67 %) et Bernard Poignant devint Premier secrétaire fédéral. Ayant eu la chance d'être délégué, je fus consterné en y entendant la promesse de Michel Rocard de ne se pas se présenter contre François Mitterrand, si ce dernier devait décider d'être candidat à l'élection présidentielle de 1981. Quelle curieuse idée de se lier ainsi, en contradiction avec le diagnostic posé quelques mois auparavant !

C'est dire si par la suite, comptant sur le silence de Mitterrand, j'ai cherché à accompagner toutes les initiatives pouvant rendre « mon » candidat incontournable. Cela m'a ainsi conduit le 23 octobre 1980 à participer à l'unique – et beau - meeting de la campagne présidentielle de Michel Rocard à Epinay (lieu ô combien symbolique) où j'ai pu m'époumonner avec d'autres en hurlant « Rocard Président » ! Ce fut la seule fois hélas. Cette frustration n'a pourtant pas éteint mon admiration pour l'homme, mon intérêt pour ses idées et mon adhésion à sa démarche. Dans toutes les occasions qu'offre la vie politique, en l'écoutant (souvent) et en le lisant (régulièrement) puis en le rencontrant (rarement), je me suis toujours trouvé en harmonie avec sa ligne politique nourrie d'une incomparable liberté de jugement.

Si comme premier secrétaire fédéral du Finistère, membre du secrétariat national puis comme député, je vis comme une chance d'avoir pu échanger avec lui notamment dans ses bureaux du 266 boulevard Saint Germain, je dois au hasard - dont Machiavel disait qu'il « gouvernait plus de la moitié de nos actions » - d'avoir pu sérieusement travailler en sa compagnie.

En 2010, ayant constaté la totale indifférence du Parlement à l'encontre des activités de renseignement, j'avais décidé de m'y pencher. Sans autre moyen que l'appui trouvé auprès d'un étudiant (Floran Vadillo) engagé dans la rédaction d'une thèse d'histoire sur « *L'Élysée et l'exercice du pouvoir sous la Vème République : le cas de la politique de lutte antiterroriste* », j'ai ainsi réuni durant près d'une année un groupe composé de hauts fonctionnaires, de diplomates et de juristes spécialisés dans ces questions de renseignement, de défense et de sécurité intérieure. Il en découla un petit essai publié à la Fondation Jean-Jaurès en avril 2011 (« *Réformer les services de renseignement* »). C'est dans ce cadre que j'ai pu bénéficier des lumières de Michel Rocard.

Il avait été en effet, l'un des très rares chefs de gouvernement à s'intéresser au renseignement estimant même qu'il s'agissait « *de l'un des investissements les plus rentables de l'Etat [...] l'une des fonctions fondamentales de la sécurité nationale de tout état de droit et constitue une condition nécessaire à la prospérité du pays* ». Nous lui devons ainsi la loi du 10 juillet 1991 « relative à l'interception des correspondances émises par la voie des télécommunications » qui fut la première, dans notre pays, à donner un cadre législatif aux écoutes téléphoniques à la suite d'une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Devenu président de la commission des lois en 2012, et à ce titre président de la délégation parlementaire au renseignement, j'ai pris une part active à la genèse du projet de loi « relatif au renseignement » que déposa Manuel Valls alors Premier ministre le 19 mars 2015. Michel Rocard fut évidemment l'une des premières personnalités que

j'ai auditionnées comme rapporteur.

Naturellement, le monde du renseignement, l'activité des « services secrets » avec son cortège de fantômes et de caricatures offrait un terrain propice à l'épanouissement d'idées réductrices. C'est ainsi que rapidement la presse, des associations de défense des droits de l'homme ou s'intéressant au numérique, différents syndicats et des instances consultatives s'emparèrent de l'intention du Gouvernement et condamnèrent sans grande subtilité ses perspectives présentées comme « liberticides ». En quelques jours, les mauvaises querelles et les contresens volontaires s'accrochèrent à la démarche législative comme un lierre rageur.

Ils ne voulaient pas voir que ce texte était l'aboutissement d'un long travail juridique conduit dans la sérénité et dans la confrontation des interprétations des différentes jurisprudences des cours suprêmes aux fins de parvenir à la conciliation entre la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation auxquels concourt l'action des services de renseignement et la protection des droits et libertés constitutionnellement garantis. C'est pourquoi je pris alors la décision de solliciter Michel Rocard pour qu'il intervienne dans cette joute politique pour faire entendre une voix respectée. Sans hésitation il accepta, et me proposa même de co-signer une tribune dans *Le Monde*. Ce texte intitulé : « *Notre projet de loi encadre le renseignement et renforce l'état de droit* » fut publié le 24 juin 2015, à quelques jours de la décision du Conseil constitutionnel. Un mois après, à la suite de sa validation par les juges de la rue Montpensier, la loi n° 2015-912 du 23 juillet 2015 fut publiée au *Journal Officiel*. Elle doit beaucoup à Michel Rocard.

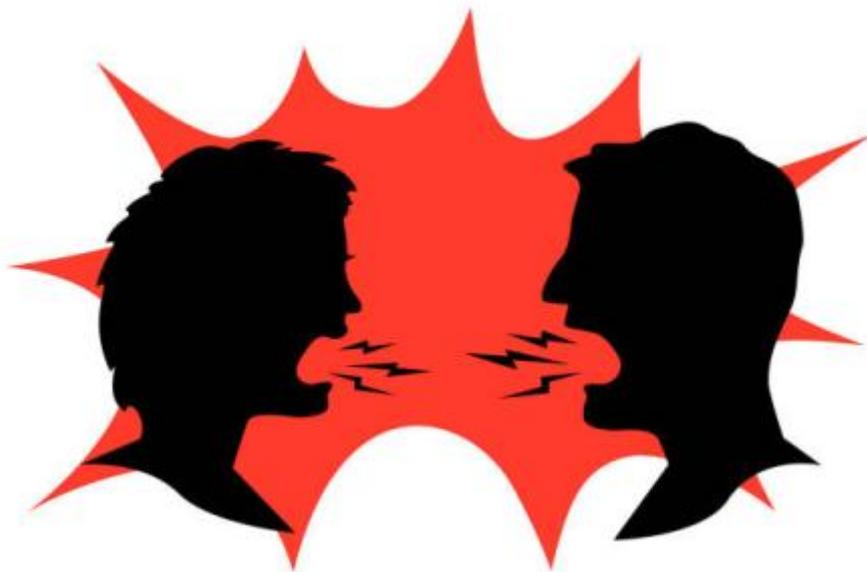
Jean-Jacques URVOAS

Ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Professeur de droit public à l'Université de Bretagne occidentale

- ⊕ **Notre projet de loi encadre le renseignement et renforce l'état de droit (Le Monde, 24 juin 2015)**
- ⊕ **Interview pour le catalogue de l'exposition "Guerres secrètes" réalisée par le musée de l'Armée (oct. 2016-janv. 2017)**

Une date, un moment...

Michel Rocard contre Jean-Marie Le Pen : soixante ans d'opposition sans concession



Leur affrontement commence dans les années 50, quand Michel Rocard cherche à renverser la majorité de droite à l'UNEF, fortement soutenue par la « Corpo » de droit dominée par Jean-Marie Le Pen. Michel Rocard est à l'époque secrétaire des étudiants socialistes de Paris et impulse la création d'un « comité d'action syndicale », regroupant des étudiants socialistes, communistes et catholiques (issus de la JEC), première différenciation d'avec la majorité de la SFIO qui s'accommodait de la majorité de droite et de ses soutiens sulfureux, par anticommunisme et hostilité au courant chrétien.

Dans *Si la gauche savait*, livre d'entretien avec Georges-Marc Benhamou, Michel

Rocard raconte comment, le 15 décembre 1951, il a pris la parole au nom de ce Comité d'action syndicale devant l'assemblée générale de la Corpo de droit, dans une atmosphère survoltée, avec la présence de « gros bras » d'un « service d'ordre corse » : Le Pen et ses partisans font traîner l'assemblée générale en longueur, multiplient les intimidations, provoquent une coupure de courant... Pour retarder le vote et le dépouillement : « *Enfin les résultats*

tombent. Comité d'action syndicale : 343 voix. Association corporative : 333 voix. Chez nous, explosion de joie. Chez les partisans de Le Pen, on dit : « On recompte ». Moi, fair-play, j'accepte. Et voilà qu'on tombe curieusement sur 333 voix contre 333. Je n'ai encore aucune expérience politique, je ne connais pas le b.a.-ba, à savoir qu'il faut compter les bulletins avant de les ouvrir. Ils en ont volé dix. Au troisième dépouillement, ils en ont volé trois de plus. Et la tricherie sera entérinée par le très lâche représentant de l'administration. [1]» Même si l'année suivante, une juridiction civile annulera les résultats, Le Pen et la « Corpo de droit » avaient provisoirement gagné. Il faudra attendre 1956 pour que la majorité change à l'UNEF. A ce moment, Michel Rocard est entré à l'École nationale d'administration et Jean-Marie Le Pen est élu député à Paris sous l'étiquette « poujadiste ».

La guerre d'Algérie avivera naturellement cette opposition entre le dirigeant du PSU, favorable à l'indépendance algérienne, et le député ex-poujadiste partisan de l'Algérie française, qui s'implique personnellement dans la répression et la torture contre le FLN : tandis que Jean-Marie Le Pen se met en congé de l'Assemblée nationale pour rejoindre les rangs du 1er régiment étranger parachutiste et participe à l'expédition de Suez puis à la « bataille d'Alger », Michel Rocard rédige un rapport sur les camps de regroupement des populations civiles algériennes, dont la fuite dans la presse permettra d'interrompre ces pratiques qui ont provoqué la mort de milliers d'innocents.

L'affrontement refait surface au début des années 80, quand l'extrême-droite, que Jean-Marie Le Pen cherche à unifier depuis le début des années 70, connaît une résurgence politique à l'occasion des élections municipales de Dreux, en 1983, puis aux élections européennes de 1984. Alors qu'à droite, certains à l'instar de Philippe Seguin entendent dresser un cordon sanitaire empêchant toute alliance électorale avec l'extrême-droite, Michel Rocard leur tend la main lors des élections cantonales de 1985, lançant un appel au « front républicain » : « *Quand on se fait le chantre du libéralisme économique, c'est-à-dire de la loi de la jungle, on ne doit pas s'étonner de trouver dans cette jungle des animaux nuisibles et dangereux. Voilà pourquoi il sera important, ces jours-ci, de faire la part des choses. Il y aura peut-être en France des cantons où, les chances de la gauche étant nulles, le choix du deuxième tour sera entre un candidat conservateur et un candidat du Front National ou même entre deux candidats conservateurs dont l'un s'appuiera sur le Front National. Si un candidat conservateur a pris des positions claires et refusé tout compromis quel qu'il soit avec l'extrême-droite, Je le dis nettement : pour moi, ce ne sera pas "blanc bonnet et bonnet blanc". Et je le dis sans ambages : il ne faudra pas s'abstenir, il faudra battre l'extrême droite, car il n'y a pas, dans la défense des valeurs démocratiques, d'enjeu mineur. C'est une morale politique qui est en jeu ici. La défense du caractère démocratique et pluraliste de notre société doit absolument passer avant tout intérêt partisan.* [2]» (7 mars 1985, discours de Châtenay-Malabry).

Quelques semaines plus tard, le 4 avril, c'est par refus d'un mode de scrutin proportionnel dont une des conséquences allait être d'ouvrir toutes grandes les portes de l'Assemblée nationale au Front national, qu'il démissionne du gouvernement. Dans une lettre manuscrite adressée au président de la République, il résume les raisons de sa démission. Il écrit notamment : « *Comme je l'ai dit au conseil des ministres d'hier matin, la décision prise concernant le mode de scrutin suscite de ma part des désaccords profonds, en raison des conséquences sur l'équilibre de nos institutions et sur les conditions de mobilisation de notre propre parti, ainsi que de la place qu'elle risque de donner à l'extrême droite.* » Il y revient dans un article publié par Le Monde daté du 6 avril : « *Dans le régime actuel, les dirigeants de l'opposition n'ont guère de motifs de ménager l'extrême-droite, dont ils attendent – sans avoir été déçus jusqu'ici – qu'elle leur apportera, bon gré mal gré, ses voix au second tour. A la proportionnelle au contraire, le président du RPR, par exemple, aura dramatiquement besoin des suffrages qui se portent vers le Front national. Est-il absurde de penser qu'il ne pourra les attirer qu'en empruntant certains de ses thèmes, une partie de son discours ?* [3]»

Au fil des ans, le discours de l'extrême-droite se radicalise, avec des saillies ouvertement antisémites et négationnistes. En 1987, c'est la fameuse remarque sur « les chambres à gaz, point de détail de l'histoire de la Seconde guerre mondiale » et en septembre 1988, les attaques contre le ministre de la fonction publique du gouvernement Rocard, qualifié de « Durafour crématoire », ce qui vaudra à son auteur une condamnation pour injures publiques, prononcée en 1993.

Pour contrer cette escalade, le gouvernement Rocard décide de favoriser l'adoption d'une proposition de loi du député communiste Jean-Claude Gayssot qui, outre la condamnation des actes racistes, antisémites ou xénophobes, prévoit aussi pour la première fois un délit réprimant la contestation de l'existence de crimes contre l'humanité. Si cette bonne manière faite au groupe communiste était utile dans le contexte de majorité relative du gouvernement Rocard, elle n'en correspond pas moins à une volonté résolue du Premier ministre. Le 1er mai 1990, lors de la traditionnelle manifestation du Front national en hommage à Jeanne d'Arc, Jean-Marie Le Pen dénonce avec virulence la proposition de loi qui doit venir en discussion à l'Assemblée nationale le lendemain et tient des propos de nature séditeuse sur « la voie démocratique (qui) est devenue un cul-de-sac ». Le 2 mai, juste avant la discussion de la proposition Gayssot, Michel Rocard a l'occasion de lui répondre lors des questions au gouvernement : « *chacun est tout de même fondé, et le Gouvernement le premier, à s'interroger sur l'éligibilité ou sur l'accès à des emplois publics de ceux pour qui le propos, l'accusation ou la diffamation racistes sont des*

manières habituelles de s'exprimer » et il ajoute : « parce que, mesdames, messieurs les députés, nous sommes tous ici des démocrates, jamais Le Pen ne sera privé de sa liberté d'expression. (...) Mais, pour la même raison, nous n'accepterons de quiconque, fût-il Le Pen, qu'il puisse tenir impunément des propos racistes ou antisémites. »

Huit jours plus tard, le 10 mai, la découverte de la profanation de tombes dans le cimetière juif de Carpentras hystérise l'opinion. La veille encore, Jean-Marie Le Pen, dans l'émission L'Heure de vérité sur Antenne 2, suggérait que « les Juifs ont trop de pouvoir dans la presse, comme les Bretons dans la Marine ou les Corses dans les douanes ». Si l'enquête ultérieure établira que la responsabilité de cette profanation revient à des néonazis membres d'autres groupes d'extrême-droite que le Front national, d'immenses manifestations ont lieu partout en France contre le racisme et l'antisémitisme et, fait exceptionnel, le président de la République participe à celle organisée à Paris, à laquelle sont également présents le Premier ministre, Michel Rocard, et de nombreux membres du gouvernement.

Le 2 février 1992, dans l'émission d'Anne Sinclair « Sept sur sept », Michel Rocard s'exprime sur les façons de combattre efficacement Jean-Marie Le Pen, et revient sur l'histoire des élections étudiantes de 1951, affirmant qu'il avait fait condamner le leader du FN pour « bourrage d'urnes » et l'accusant d'avoir pratiqué la torture en Algérie[4]. En réplique, Jean-Marie Le Pen lui intente deux procès : l'un au pénal pour diffamation, l'autre au civil sur l'affaire de l'UNEF. Sur la deuxième affaire, le tribunal qui, en 1952, avait annulé les élections de la « Corpo de droit », l'avait fait pour les irrégularités du dépouillement, mais sans se prononcer sur d'éventuels bourrages d'urnes. Comme le relève Me Henri Leclerc, qui défendit Michel Rocard dans ces deux contentieux, « après de nombreuses vicissitudes procédurales et plusieurs interventions de la Cour de cassation, Le Pen perdra son procès [5] ». Sur la question de la torture, en première instance, Michel Rocard est condamné devant la 17ème chambre correctionnelle. Mais cinq ans plus tard, en 1997, la Cour d'appel de Paris relaxe l'ancien Premier ministre au bénéfice de la bonne foi. La Cour de cassation, irritée de cette remise en cause de sa jurisprudence traditionnelle, casse cette décision et renvoie l'affaire devant la Cour d'appel de Rouen. Mais celle-ci confirme finalement le sens de l'arrêt de Paris et la Cour de cassation révisera sa jurisprudence et dira finalement que « l'intention d'éclairer les électeurs sur le comportement d'un candidat est un fait justificatif de bonne foi lorsque les imputations, exprimées dans le contexte d'un débat politique, concernent l'activité publique de la personne mise en cause, en dehors de toute attaque contre sa vie privée, et à condition que l'information n'ait pas été dénaturée ». Comme le conclut Henri Leclerc, « ce n'est pas seulement une victoire de Michel Rocard, c'est un pas décisif dans la défense de la liberté d'expression ».

L'affrontement connaîtra son épilogue aux élections européennes de 2004, dans la circonscription du Sud-Est comprenant PACA et la Corse. Avec plus de 28 % des suffrages exprimés Michel Rocard distance très largement la liste du Front national conduite par Jean-Marie Le Pen (12,5 %), alors que deux ans plus tôt, à l'élection présidentielle de 2002, Le Pen obtenait 23,38% des voix dans la région.

La disparition des protagonistes n'éteignit pas la querelle. Au lendemain du décès de Michel Rocard, Jean-Marie Le Pen publiait un message sur Twitter disant que Michel Rocard avait « un combattant de la guerre d'Algérie, du côté de l'ennemi ». Michel Rocard, de son côté, avait rédigé par anticipation l'épithète de son vieil ennemi, dans *Le Cœur à l'ouvrage* (1987), sous l'intitulé : « **Histrion** : C'était à Rome un saltimbanque grotesque, assez populaire faute de mieux et auquel un talent vulgaire mais réel valait une réputation d'assez mauvais aloi. La tradition s'éteignit dès que parurent des auteurs inspirés. Et l'histrion ensuite est devenu ce mauvais acteur, mi-bateleur d'estrade, mi-charlatan de foire, avant que le souvenir se dissipe pour ne plus laisser place qu'à l'insulte suprême faite à un comédien.

Je trouverais le mot charmant si l'actualité française ne l'avait relevé de sa désuétude. C'est bien un histrion politique qu'on voit s'agiter sur l'extrême droite de la scène. Le dénoncer comme tel ne suffit pas, parce que l'histoire, de Néron à Hitler, nous a appris à nous méfier de ce genre de personnages facilement tragiques, ensuite parce que, comme à Rome il y a plus de vingt siècles, il ne débarrassera la scène que lorsque les politiques se seront montrés aptes à donner de bonnes réponses aux besoins que sa présence s'exprime.[6] »

Jean-François MERLE

[1] Michel ROCARD, *Si la gauche savait*, entretien avec Georges-Marc Benhamou, Paris, Robert Laffont, 2005, puis Seuil, 2007

[2] Michel ROCARD, Discours de Châtenay-Malabry, 7 mars 1985. https://michelrocard.org:443/ark:21895/1efcec7ab26e614280defa163e8087d3.moteur=arko_default_677fc11fc8378

[3] Michel ROCARD explique les raisons de sa démission, *Le Monde*, 6 avril 1985 https://michelrocard.org:443/ark:21895/1efcec44f09c6e4aa4aafa163e8087d3.moteur=arko_default_677fd6350dc21

[4] *7 sur 7*, émission de TF1 présentée par Anne Sinclair, 2 février 1992 https://michelrocard.org:443/ark:21895/1efcea8af0686ebcb528fa163e8087d3.moteur=arko_default_677feb65e686b

[5] Henri LECLERC, *La parole et l'action*, Paris, Fayard, 2017.

[6] Michel ROCARD, *Le Cœur à l'ouvrage*, Paris, Odile Jacob, 1987.

[S'ABONNER](#)[MODIFIER VOTRE ABONNEMENT](#)[CONSULTER LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS](#)[SE DÉSINSCRIRE](#)

Convictions est édité par l'Association MichelRocard.org. Directeur de la publication : Pierre Pringuet. Conception, réalisation et routage : APHANIA. Copyright : MichelRocard.org. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004, modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à Association MichelRocard.org (12 Cité Malesherbes - 75009 Paris) ou écrivez à contact-asso-michelrocard@alyas.aphania.com